

*Lyon, 17–18 mai 2021  
Par téléconférence*

## **POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » ET LA CAMPAGNE DE LEVEE DE FONDS ASSOCIEE**

### **INTRODUCTION**

1. Veuillez vous reporter au Document [GC/61/10](#), paragraphes 1 à 8, pour obtenir les détails historiques relatifs à ce projet.
2. Depuis 2012, la Ville de Lyon investit dans un programme de réparations d'urgence (ventilation, climatisation et chauffage) pour que la tour puisse rester habitable pendant cinq à sept ans. Malgré ces travaux, l'état du bâtiment reste très préoccupant et entraîne continuellement des interruptions imprévues des activités du CIRC. Le budget initial consenti par la Ville de Lyon pour les réparations ponctuelles est arrivé à terme en juin 2018. Afin d'assurer la continuité des activités du CIRC, la Ville de Lyon a alloué un budget supplémentaire de 240 000€ pour les réparations urgentes devant être réalisées en 2019 et au-delà. Ce nouveau budget a permis le remplacement de plusieurs unités de climatisation et de chauffage ainsi que le remplacement, en 2020, de deux ascenseurs et d'une partie du système de protection incendie.
3. Ce budget n'est cependant pas suffisant pour couvrir tous les coûts de réparation et le CIRC va être contraint de vivre et de travailler dans les locaux actuels dans des conditions sous-optimales. Par exemple, les quatre étages inférieurs de la tour (sous-sol, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages) n'ont pas de chauffage depuis le début de l'année 2021.
4. Par ailleurs, les bâtiments ont atteint leur capacité maximale en termes d'espaces de bureaux, de lignes téléphoniques et d'alimentation électrique. Pour remédier à cette situation, un certain nombre d'éclairages ont été désactivés dans les couloirs afin de donner la priorité à l'alimentation du matériel informatique et un partage des lignes téléphoniques a dû être mis en place dans les bureaux.
5. Le télétravail de force majeure, similaire à celui imposé par la pandémie de COVID-19, pourrait être une solution en cas de problème technique majeur, sauf en ce qui concerne les laboratoires et la biobanque, dont l'activité doit être maintenue en priorité conformément au plan de continuité des activités du CIRC.

### **FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION**

6. Veuillez vous reporter au Document GC/61/10, paragraphes 10 à 19, pour obtenir les détails historiques relatifs au financement du projet de construction.

## **SITUATION ACTUELLE ET ECHEANCIER DU PROJET**

7. La Métropole de Lyon a revu le budget global du projet en 2018 afin d'inclure le montant du contrat de conception-réalisation, prenant en compte les derniers ajustements de conception du bâtiment. Le budget a ainsi été revu à la hausse, passant à 51,6 millions d'euros. Les surcoûts, d'un montant de 2,4 millions d'euros, sont pris en charge à parts égales par la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
8. Des surcoûts supplémentaires sont en cours de discussion entre la Métropole de Lyon et l'équipe de conception-réalisation. Ceux-ci pourraient entraîner une augmentation du budget pris en charge par la Métropole.
9. La demande de permis de construire, déposée en juin 2018, a été acceptée par les autorités françaises à la mi-novembre 2018. Les études de conception détaillées ont démarré en août 2018, en tenant compte des remarques et ajustements formulés par les experts du CIRC, notamment concernant les espaces de laboratoires et les exigences strictes des Nations Unies en matière de sécurité.
10. L'équipe de conception-réalisation a demandé un délai de cinq semaines pour finaliser les études de conception détaillées, qui ont été livrées à la fin du mois de janvier 2019.
11. Une équipe composée de la Métropole de Lyon, d'experts externes et d'experts du CIRC, a procédé à l'évaluation des études de conception détaillées. Cette évaluation a mis en lumière la complexité du projet et un manque de précision au niveau de la conception. Par conséquent, la Métropole de Lyon a demandé entre autres à l'équipe de conception-réalisation de revoir les principes de conception, de procéder à une analyse détaillée supplémentaire et de proposer pour le début du mois de juillet 2019 une version plus aboutie des études de conception.
12. Le Secrétariat du CIRC, tout en approuvant la décision de la Métropole de Lyon, s'est dit très préoccupé de ces délais supplémentaires susceptibles de compromettre l'inauguration du nouveau bâtiment prévue avant la fin de l'année 2021 et occasionner des coûts supplémentaires pour le CIRC, obligé de maintenir les locaux actuels en état opérationnel après 2021.
13. Plusieurs réunions délicates ont eu lieu au cours de l'été 2019 : d'abord au niveau opérationnel, entre la Métropole de Lyon, ses experts, l'équipe de conception-réalisation et le CIRC, dans le but d'identifier et de trouver des solutions aux principaux obstacles rencontrés, puis au niveau politique, dans le but d'obliger l'équipe de conception-réalisation à honorer ses obligations contractuelles et à proposer un projet conforme au cahier des charges convenu.
14. Enfin, à la mi-octobre 2019, la Métropole de Lyon a validé la majorité des études de conception détaillées afin de permettre le lancement de la phase de construction tout en poursuivant les discussions et en avançant sur les points de conception restants qui n'avaient pas été entièrement approuvés.
15. Après une période de préparation, les travaux de construction ont commencé au début du mois de janvier 2020.
16. Le 6 février 2020 a été un moment historique pour le Centre : la cérémonie de la pose de la première pierre du Nouveau Centre a eu lieu pendant la session du Conseil scientifique, et ses

membres ont ainsi pu y assister et poser symboliquement une pierre (floquée du drapeau de leur pays) sur le mur que le CIRC avait érigé pour cette occasion. Les partenaires institutionnels du CIRC (le Gouvernement français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon) ont également participé activement à cet événement.

17. Les travaux de construction ont été interrompus du 18 mars 2020 au 15 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et du premier confinement mis en place en France.

18. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'échéancier global du projet a entraîné un report de la livraison du bâtiment. Le nouvel échéancier du projet est le suivant :

- *Automne 2019–Été 2022* : travaux de construction.
- *Printemps et été 2022* : travaux prévus, effectués sous la direction du CIRC (installation de la biobanque et infrastructure informatique).
- *Octobre 2022* : livraison du Nouveau Centre au CIRC.
- *Novembre–décembre 2022* : déménagement et ouverture du « Nouveau Centre ».

## **FINANCEMENT DU PROJET NOUVEAU CENTRE PLUS**

19. Parallèlement aux ajustements budgétaires réalisés par la Métropole de Lyon et mentionnés au paragraphe 7, la finalisation de l'étude « *Programmiste* » a permis au Secrétariat de définir plus précisément le coût global du projet et d'identifier les éléments de coût ne relevant pas de la Métropole de Lyon. Ces éléments de coût incluent notamment le déménagement du très grand nombre d'échantillons de la biobanque, qui nécessitent un transport spécialisé ; l'achat, le transport et l'installation de paillasse et d'équipements de laboratoire ; ainsi que l'installation d'équipements de sûreté/sécurité particuliers, conformément aux exigences des Normes de sécurité des Nations Unies.

20. D'autres coûts potentiels associés au déménagement relèvent de la modernisation nécessaire pour assurer le meilleur cadre de travail possible pour le nouveau siège du CIRC. Cela inclut le remplacement d'une partie du mobilier, trop vieux ou trop grand, de certains équipements de laboratoire obsolètes, ainsi que des systèmes audiovisuels de l'auditorium et des salles de réunion. Le Centre devra également remplacer les vieux congélateurs de la biobanque et passer à un système plus moderne entièrement automatisé.

21. Durant la phase des études de conception détaillées (septembre 2018 à octobre 2019), des ajustements supplémentaires ont été apportés au projet, entraînant une augmentation des coûts.

22. Le montant total des investissements nécessaires pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, qui permettrait au CIRC de réaliser son plein potentiel et de développer ses activités, avait d'abord été estimé à 13,4 millions d'euros avant d'être revu à la baisse à 12,8 millions d'euros en mars 2021.

23. Dans le but de contribuer aux efforts de mobilisation des ressources, le Groupe de travail Infrastructure du Conseil de Direction a demandé au Secrétariat du CIRC, au début de l'année 2020, de s'atteler au problème du déficit de financement et d'élaborer des scénarios de priorisation des investissements pour tous les coûts supplémentaires associés aux éléments mentionnés aux paragraphes 19 à 22 ci-dessus (cf. [GC/62/8 – Annexe 1](#)) [en anglais uniquement].

24. Le Secrétariat a identifié les sources de financement suivantes, qui permettront de couvrir partiellement ces coûts :

- Le Directeur a mis de côté 1,5 million d'euros sur les frais généraux, sur la période quinquennale allant de 2015 à 2019, afin de couvrir une partie des coûts de déménagement.
- La Directrice a accepté de prélever 163 622,43€ sur le budget des Contributions volontaires sans objet spécifié afin de couvrir certains ajustements nécessaires et indispensables pendant la phase de conception.
- Le produit de la vente du vieux mobilier et des anciens équipements (cf. [Résolution GC/60/R10](#), paragraphe 3).

25. Grâce à la générosité de M. Alain Mérieux, un montant d'un million d'euros a été mobilisé pour équiper entièrement l'auditorium (voir le paragraphe 37 ci-après).

26. Les efforts de mobilisation des ressources déployés depuis 2019 ont également permis d'obtenir des contributions en nature ainsi que d'autres contributions volontaires (voir à partir du paragraphe 31 ci-après).

27. Il reste néanmoins un solde pour lequel il faudra trouver un financement. En mars 2021, le déficit de financement s'élevait à 7,6 millions d'euros (voir l'[Annexe](#)), dont 2,6 millions d'euros correspondent aux éléments de priorité 1 (les éléments essentiels absolument nécessaires avant l'ouverture du Nouveau Centre) et doivent être mobilisés avant septembre 2021. C'est pourquoi le Secrétariat a fait du « Nouveau Centre » l'une des priorités de ses efforts de mobilisation des ressources pour les deux années à venir.

#### **SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES DU DEFICIT DE FINANCEMENT CORRESPONDANT AUX ELEMENTS DE PRIORITE 1**

28. Le Secrétariat envisage les sources de revenus suivantes pour couvrir avant septembre 2021 le déficit de financement de 2,6 millions d'euros correspondant aux éléments de priorité 1 :

- 565 000€ provenant de la campagne de mobilisation des ressources (voir les détails ci-après).
- 1 000 000€ provenant des contributions volontaires des Etats participants.
- 1 000 000€ empruntés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF), ce montant devant être remboursé sur une période de cinq ans.

29. Le Secrétariat aurait besoin de l'approbation du Conseil de Direction pour autoriser l'emprunt sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, y compris les conditions de remboursement prévues.

## **EFFORTS DE MOBILISATION DES RESSOURCES : CAMPAGNE DE FINANCEMENT « NOUVEAU CENTRE »**

30. Comme cela a été expliqué lors du Conseil de Direction en mai 2020, le Secrétariat a élaboré une stratégie à trois volets afin d'obtenir des contributions en nature et financières pour le projet Nouveau Centre. Cette stratégie inclut :

- Une campagne locale ciblant les grands donateurs et les influenceurs clés de Lyon et sa région.
- Une campagne de contributions en nature ciblant les entreprises et les entités à but lucratif.
- Une campagne de dons substantiels ciblant les personnes ultra-riches, appelées aussi « UHNWI » (*Ultra-High Net Worth Individuals*), et/ou les Etats participants.

Les trois axes de cette campagne ont été mis en œuvre l'an dernier.

31. Pour la campagne locale, le Secrétariat a créé un « Comité de Soutien » composé de six personnalités influentes de Lyon. Grâce à la collaboration de ce Comité de Soutien, un fichier de quelque 300 contacts qualifiés de donateurs potentiels a pu être établi. Grâce à son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le Secrétariat a également pu obtenir un autre fichier intéressant de plus de 250 entreprises implantées à Lyon et employant plus de 50 personnes. Des lettres rédigées par la Directrice ainsi que des brochures ont été envoyées à ces contacts et un suivi direct a été effectué. Grâce à un partenariat avec la Fédération des Très Petites Entreprises, le Secrétariat a pu organiser une campagne d'e-mailing à destination d'une base de données de 50 000 contacts.

32. Malheureusement, le manque de notoriété du Centre (en dehors de l'écosystème de la recherche médicale, personne ne connaît le CIRC, y compris à Lyon) et la crise sanitaire ont nui à la réussite de cette campagne. Si le CIRC a obtenu quelques dons, le Secrétariat estime que les résultats sont bien en deçà des résultats escomptés.

33. Le Secrétariat a officiellement lancé la campagne de contributions en nature en octobre 2020, *via* le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM). Les équipements requis pour le Nouveau Centre ont été divisés en trois catégories : mobilier/équipement audiovisuel et informatique/équipement de laboratoire. Des directives spécifiques relatives à la reconnaissance des donateurs ont également fait l'objet de discussions avec le service de l'OMS compétent en matière de vérification diligente et de collaboration avec des acteurs non étatiques (DAN) et le service juridique de l'OMS (LEG) et ont été finalisées en collaboration avec ces services.

34. Le Secrétariat a également sollicité ses fournisseurs actuels. Il a également contacté les membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction et les a invités à lui fournir des contacts directs issus des entreprises nationales de leurs pays respectifs. Le Japon a répondu favorablement à cette demande et a fourni des contacts issus de 10 grandes entreprises. Il s'agit toutefois du seul Etat participant à avoir fourni des contacts directs au Secrétariat.

35. Des négociations sont actuellement en cours avec quelques entreprises concernant leur offre de dons en nature. Des tables pour les salles de réunion, des congélateurs à -80 degrés pour la

biobanque ou des équipements audiovisuels seront ainsi fournis gratuitement par quelques entreprises afin d'équiper le Nouveau Centre du CIRC. Cela ne couvrira toutefois qu'une part infime du déficit de financement dans la mesure où seules quelques entreprises ont répondu favorablement à ce jour.

36. Le Secrétariat a remarqué que les entreprises qui répondent favorablement à cette campagne de dons en nature sont celles avec lesquelles le CIRC entretient déjà une relation. Bien que le Secrétariat ait essayé de contacter de grandes entreprises multinationales qui auraient été à même de fournir des dons plus conséquents, il n'a pu convaincre les bons décideurs faute de réseau et de relations personnelles au sein de ces entreprises.

37. Concernant le volet des dons substantiels, le Secrétariat est heureux d'annoncer que Monsieur Alain Mérieux a effectué un don conséquent pour le projet Nouveau Centre. Les membres de la famille Mérieux sont des amis et des mécènes de longue date du Centre. C'est la raison pour laquelle la Directrice a décidé de baptiser l'auditorium du Nouveau Centre « Auditorium Dr Christophe Mérieux », en hommage au fils de M. Mérieux, décédé tragiquement d'un infarctus il y a quelques années.

38. Le Secrétariat profite de cette occasion pour remercier chaleureusement la Norvège pour sa généreuse contribution volontaire au projet Nouveau centre. En mars 2021, le Secrétariat a reçu la confirmation d'un don d'environ 148 000€ (1,5 million de couronnes norvégiennes) au profit du Nouveau Centre. Cette généreuse contribution volontaire permettra de fournir le meilleur cadre de travail possible à nos chercheurs et de faire ainsi en sorte que le CIRC soit capable d'atteindre ses objectifs ambitieux décrits dans la Stratégie à moyen terme.

39. Le Secrétariat a également essayé de solliciter de nombreuses autres personnes ultra-riches. Malheureusement, comme cela a été le cas avec les entités à but lucratif, l'absence de réseau et de liens directs avec ce public cible spécifique a empêché la réussite de cette opération.

40. Après avoir analysé les résultats de cette première phase de la campagne, le Secrétariat a décidé non seulement de renforcer les axes existants, mais également de mettre en place un nouvel axe.

41. Dans un premier temps, le Secrétariat lancera une campagne de financement participatif, donnant ainsi la possibilité au grand public de participer au projet Nouveau Centre. Cette campagne de financement participatif ciblera les donateurs privés individuels en mesure de faire un don raisonnable (50€ minimum) au CIRC. En échange de ce don, leur nom sera gravé sur les portes vitrées du Nouveau Centre. Le CIRC s'appuiera sur son propre réseau composé de chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS) (actuels et anciens), du personnel du CIRC, des membres (actuels et anciens) du Conseil scientifique et du Conseil de Direction et des amis du CIRC pour activer et rendre visible la plateforme de dons sur internet.

42. Le Secrétariat étudie également la possibilité de faire appel à une agence spécialisée dans la collecte de fonds pour prendre en charge le volet de la campagne ciblant les personnes ultra-riches et l'aider à approcher ce public. Cela nécessite toutefois un investissement financier préalable et le Secrétariat étudie actuellement plusieurs possibilités pour trouver cet investissement initial.

43. Enfin, il est important de mentionner que l'environnement actuel n'est pas propice à de telles campagnes de collecte de fonds de grande envergure. La crise sanitaire a malheureusement détourné l'attention et les fonds au profit de la lutte contre la COVID-19 et les autres enjeux de santé publique, tels que le cancer, peinent à mobiliser les ressources nécessaires. Espérons que dans les prochains mois, la situation reviendra quelque peu à la normale et permettra de prendre davantage en compte les causes autres que la lutte contre la COVID-19.

**ANNEXE**

## Budget Nouveau Centre « plus »

Priorités	Définition	Coûts en mars 2021 <i>(en mai 2020)</i>	Fonds obtenus	Fonds identifiés mais pas encore obtenus	Déficit de financement
1	Eléments essentiels ou don affecté	7 733 840€ <i>(7 660 334€)</i> <i>(voir remarque 1)</i>	3 328 778€ <i>(3 007 877€)</i>	1 840 312€	2 564 750€ <i>(4 652 457€)</i>
2	Eléments non essentiels, reconstitution des capacités actuelles	1 601 500€ <i>(1 605 500€)</i> <i>(voir remarque 2)</i>	0€ <i>(0€)</i>	24 000€	1 577 500€ <i>(1 605 500€)</i>
3	Investissement dans les secteurs en amont. Améliorations dans le but de mettre en œuvre le concept de science ouverte	3 427 600€ <i>(4 142 600€)</i> <i>(voir remarque 3)</i>	0€ <i>(0€)</i>	0€	3 427 600€ <i>(4 142 600€)</i>
	Total	12 762 940€ <i>(13 408 434€)</i>	3 328 778€ <i>(3 007 877€)</i>	1 864 312€	7 569 850€ <i>(10 400 557€)</i>

*Remarques :*

1. Différence de 73 506€ due aux surcoûts en cours de négociation avec la Métropole et à 3 équipements de laboratoire (équipements initialement de priorité 3 mais ayant dû passer en priorité 1 à des fins de conception et de réalisation (calibrage du système de ventilation)).
2. Différence de 4000€ due à la révision à la baisse du nombre de chaises de laboratoire.
3. Différence de 715 000€ due à :
  - La révision à la baisse du nombre de congélateurs à -80 °C nécessaires lors de l'ouverture du NC
  - 3 équipements de laboratoire passés en priorité 1
  - La crise liée à la COVID-19 (ordinateurs portables et écrans déjà achetés pour permettre au personnel du CIRC de télétravailler)